

Séance du 13 septembre 2010

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 13 septembre 2010, à 20h00.

Sont présents:

M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Fleure Catafard
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2010-09-134 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. André Drouin.

2010-09-135 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Fleure Catafard.

2010-09-136 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que le procès-verbal de la séance du 23 août dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

Période de questions

2010-09-137 **Règlement 252-2010-04 (véhicules lourds)**

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le règlement 252-2010-04, modifiant le règlement 231-2007-17 intitulé « *Règlement relatif à la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules outils* » soit adopté par ce conseil.

2010-09-138 **Travaux à l'aqueduc**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que les deux soumissions présentées par Entreprises B. Champagne inc. pour les réparations à effectuer à l'aqueduc, au montant total de 29 290 \$ soient acceptées et que l'inspecteur municipal soit autorisé à faire effectuer les travaux.

Fondation des Samares

Compte tenu que la municipalité a déjà subventionné la Fondation durant l'année, la demande n'est pas retenue.

2010-09-139

Politique de mise aux normes des fosses septiques

CONSIDÉRANT la « *Politique concernant la mise aux normes des installations septiques déficientes* » adoptée par la résolution 2010-04-50;

CONSIDÉRANT que cette politique classe comme très urgente la mise aux normes des propriétés qui déversent des eaux usées directement dans un cours d'eau ou un fossé;

CONSIDÉRANT que cette politique ne définit pas de date limite pour la mise aux normes des installations déficientes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une procédure afin que toutes les installations soient aux normes le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Yves Durant, et résolu

1. **QUE**, suite aux inventaires déjà réalisés, une liste des propriétés n'ayant pas d'installation sanitaire ou dont l'installation est connue comme étant polluante soit dressée;
2. **QUE**, aussitôt que cela sera possible, la procédure d'intervention en cas de pollution ponctuelle, définie dans la section 2 de la « *Politique concernant la mise aux normes des installations septiques déficientes* » soit mise en œuvre pour toute propriété dont l'installation est connue comme étant polluante;
3. **QU'**un rapport de suivi sur l'évolution de la situation soit remis au Conseil municipal.

2010-09-140

Embauche d'un technicien en loisirs

Considérant qu'aucun montant n'a été prévu au budget pour l'année présente et que la municipalité n'entend pas en prévoir pour le prochain budget et que Loisirs St-Didace organise les loisirs de la municipalité de façon adéquate, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil avise la municipalité de Mandeville de son intention de se désister de l'embauche commune d'un technicien en loisir. Le conseil remercie la municipalité de Mandeville pour son offre.

2010-09-141

Remerciements à Loisirs St-Didace

Suite à l'installation des jeux des enfants et à son implication en général, le Conseil municipal de Saint-Didace désire exprimer à Loisirs St-Didace et aux bénévoles qui y contribuent ses remerciements et sa grande satisfaction du travail accompli.

2010-09-142

Déneigement des terrains municipaux

Compte tenu que l'entrepreneur, Garage St-Didace enr., offre le service au même prix que l'an dernier, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le mandat de déneiger les terrains municipaux lui soit de nouveau confié pour la prochaine saison.

2010-09-143

Comptes

Il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par Mme Fleure Catafard, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 91 453.79 \$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Période de questions

2010-09-144

Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h50 sur proposition de Mme Fleure Catafard, appuyée par M. André Drouin.